

Présentation des Plans de relance



Organisation des Plans de Relance

Volet national 8 secteurs stratégiques

- Automobile
- Aéronautique
- Nucléaire

Budget Minimum
200k€

- Santé
- Agroalimentaire
- Electronique
- Intrants

Budget Minimum
1000k€

Télécommuni-
cations - 5G

Budget Minimum
1000k€

Dates dépôt · 26 janvier 2021, 31 mars 2021 et 1^{er} juin 2021

Volet Territorial

- Tous secteurs
- Investissements industriels à fort impact territorial

Budget Minimum
200k€

Au fil de l'eau

Aide à l'investissement de transformation vers l'industrie du futur

- PME / ETI industrielles
- Acquisition d'équipements leur permettant de se transformer au niveau digital.

Dates dépôt · 15 décembre (aide covid) – 31 décembre 2020
Renouvelé en 2021 et 2022

Précisions sur les critères d'évaluation de BPI et la Direccte

1/ SOUVERAINETÉ

Les projets qui seront retenus doivent pouvoir démontrer qu'ils s'inscrivent dans une logique de souveraineté et autonomie nationale. En d'autres termes, on démontre que la production s'inscrira bien en France, dans une logique de filière et que cette dernière sera résistante / résiliente en cas de chocs (économiques, sanitaires ou autres...)

2/ SOLUTION SANS EQUIVALENCE

Une priorité sera donnée aux entreprises qui proposent des solutions sans réelle équivalence en France (sous-entendu si la société n'est pas soutenue, on pourrait perdre le savoir faire et la production sur le territoire national)

5/ PME, ETI et ... GG

Seront également privilégiés les PME et ETIs sans exclure complètement les Grands Groupes. Ces derniers ne sont pas financés sur les investissements industriels sauf si ils sont en zone AFR. (zones géographiques définies par le gouvernement ouvrant droit à des avantages fiscaux)

Les Critères

3/ IMPACT COVID

Une attention particulière est donnée aux entreprises démontrant un impact fort du Covid en termes de CA ou trésorerie sur leur activité

4/ DIVERSIFICATION ET INTERNATIONAL

Les évaluateurs seront également sensibles aux perspectives de développement de l'entreprise, notamment sur le marché visé et la dimension internationale

Volet National



Les critères communs aux 8 secteurs

- + PME, ETI , Grand Groupe sont éligibles - montant des fonds propres suffisants
- + Aide sous forme de Subventions
- + Aide COVID = 50% dans la limite de 800k€ (mobilisable 1 fois)
- + Régime d'aide en vigueur selon la taille de l'entreprise
 - De 25% à 60% pour le régime d'aide RDI selon le type d'entreprise
 - De 10 à 30% pour le régime d'aide Investissements industriels
 - De 30% à 50% pour le régime d'aide efficacité énergétique et protection de l'environnement

26 Janvier 2021
31 Mars 2021
1^{er} Juin 2021



Plan de relance pour l'industrie-secteurs stratégiques: Aéro, auto & nucléaire (volet national)

Objectifs de l'aide

- + Soutenir les meilleurs projets d'investissements matériel de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles françaises.
- + Diminuer le degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens.

Caractéristiques et financeur	<ul style="list-style-type: none"> › Projet individuel ou collaboratif › Projets ciblant les secteurs Automobile, Aéronautique ou Nucléaire (Min 15% du CA de l'entreprise devra être consacré au secteur visé) › Objectif de renforcer la compétitivité et la performance des entreprises de la filière › Projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production › Pour le secteur nucléaire- Projets d'innovation visant à développer les solutions d'Usine du futur
Bénéficiaires	› Entreprises de toutes tailles
Type de Financement	› Sous forme de subvention
Taux d'aides	<ul style="list-style-type: none"> › Plusieurs régimes d'aides applicables - dépendant de la taille de l'entreprise et du type de travaux: avec 50% pour l'aide COVID jusqu'à 800k€ › PE- 30% pour les investissements matériels (IM), 70% pour la Recherche Industrielle (RI), 45% pour le Développement expérimental (DE) et 60% pour l'efficacité énergétique (EE) › ME- 20% pour l'IM, 60% pour la RI, 35 pour le DE et 50% pour l'EE › GE- 10% pour l'IM, 50% pour la RI, 25% pour le DE et 40% pour l'EE
Budget projet	› Assiette de dépenses supérieure à 200k€
Durée du projet	› 36 mois maximum
Date de soumission des dossiers	› 3 clôtures intermédiaires - 26 Janvier 2021, 31 Mars 2021 et 1 ^{er} juin 2021

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Créez de nouvelles unités de production à moindre risque pour renforcer votre autonomie vis-à-vis des fournisseurs
- Investissez dans de vos unités de production pour les rendre plus compétitives et plus flexibles
- Développez la mise en œuvre de processus industriels innovants



Plan de relance pour l'industrie-secteurs stratégiques: santé, agro, électronique & intrants essentiels (volet national)

Objectifs de l'aide

- + Soutenir les meilleurs projets d'investissements matériel de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles françaises.
- + Diminuer le degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens.

Caractéristiques et financeur	<ul style="list-style-type: none"> › Projet individuel ou collaboratif › Projets ciblant les secteurs santé, agroalimentaire, électronique et intrants essentiels (chimie, matériaux, métaux), (Min 15% du CA de l'entreprise devra être consacré au secteur visé) › Projets d'investissements matériels, de (re)localisation ou renforcement d'unités de production dans les filières et chaînes de valeur stratégiques
Bénéficiaires	› Entreprises de toutes tailles
Type de Financement	› Sous forme de subvention
Taux d'aides	<ul style="list-style-type: none"> › Plusieurs régimes d'aides applicables · dépendant de la taille de l'entreprise et du type de travaux · avec 50% pour l'aide COVID jusqu'à 800k€ › PE · 30% pour les investissements matériels (IM), 70% pour la Recherche Industrielle (RI), 45% pour le Développement expérimental (DE) et 60% pour l'efficacité énergétique (EE) › ME · 20% pour l'IM, 60% pour la RI, 35 pour le DE et 50% pour l'EE › GE · 10% pour l'IM, 50% pour la RI, 25% pour le DE et 40% pour l'EE
Budget projet	› Assiette de dépenses supérieure à 1000k€
Durée du projet	› 36 mois maximum
Date de soumission des dossiers	› 3 clôtures intermédiaires · 26 Janvier 2021, 31 Mars 2021 et 1 ^{er} juin 2021

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Créez de nouvelles unités de production à moindre risque pour renforcer votre autonomie vis-à-vis des fournisseurs
- Investissez dans de vos unités de production pour les rendre plus compétitives et plus flexibles
- Développez la mise en œuvre de processus industriels innovants



Plan de relance pour l'industrie - « Souveraineté dans les réseaux de communication afin d'accélérer les applications de la 5G aux marchés verticaux »

Objectifs de l'Appel à Projets

- + Projet présentant un caractère innovant et se concentrant sur le thème de l'application de la 5 G aux marchés verticaux
- + Projets d'expérimentation de cas d'usage
- + Programmes de R&D nécessaires au développement d'usages innovants transverses à des projets d'expérimentation existants

Caractéristiques et financeur

> BPI, DGE

Bénéficiaires

> Entreprises

Type de Financement

> Subvention

Taux d'aide

> De 25% à 60% pour le régime d'aide RDI selon le type d'entreprise

Budget du projet

> > 1M€ et non engagés avant la soumission

Durée du projet

> Non défini (phase d'amorçage de 3 ans maximum pour les nouvelles plateformes)

Date de soumission des dossiers

> 3 clôtures intermédiaires - 26 Janvier 2021, 31 Mars 2021 et 1^{er} juin 2021

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Utiliser la technologie 5G en vue d'accélérer les applications industrielles
- + Sécuriser votre projet grâce à une avance de trésorerie importante
- + Bénéficier d'une aide de l'état pour combler une partie du manque d'activité lié à la crise



Volet Territorial



Plan de relance pour l'industrie

« Soutien à l'investissement et la modernisation dans l'industrie »

Volet territorial

Objectifs de l'aide

- + Soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire
- + Permettre la création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels

Caractéristiques et financeur

- › Projet individuel ou collaboratif*
- *Dans le cas de projets collaboratifs, le porteur sera l'unique bénéficiaire de l'aide. Il doit donc supporter l'intégralité des dépenses retenues dans l'assiette de l'aide.*

Bénéficiaires

- › Entreprises de toutes tailles
- › Priorité donnée aux projets s'inscrivant dans un [Territoire d'Industrie](#)

Type de Financement

- › Sous forme de subvention de 800 000 € maximum

Taux d'aides

Décidé au cas par cas en fonction des critères d'éligibilité

Aide minimale moyenne

- › Assiette de dépenses supérieure à 200k€

Durée du projet

- › 24 mois maximum

Date de soumission des dossiers

- › A partir du 01 Septembre 2020 jusqu'à épuisement des fonds

Pourquoi choisir ce dispositif ?

- + Bénéficiez d'un apport de trésorerie allant jusqu' 800k€ si votre activité a été fortement impactée par la crise
- Investissez dans vos unités de production pour les rendre plus compétitives et plus flexibles
- + Générez de l'activité et de l'emploi dans votre région !



Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur



Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur - ASP

Objectifs de l'aide

- + Favoriser l'adoption des technologies de l'industrie du futur au sein des acteurs industriels français
- + Renforcer la compétitivité des entreprises et créer de l'activité ainsi que des emplois sur le territoire

Caractéristiques et financeur

- › Dispositif individuel
- › Agence de Services et de Paiement
- › Acquisition de biens éligibles affectés à une activité industrielle et relatifs à l'industrie du futur

Bénéficiaires

- › PME et ETI industrielles

Type de Financement

- › Subvention

Taux d'aide

- › Régimes d'aides COVID-19 et *minimis* · 40%
- › Régime d'aide PME
20 % minimum pour une petite entreprise
10 % pour une moyenne entreprise

Aide maximum

- › Régime d'aide *minimis* · 200 k€
- › Régime d'aide COVID-19 · 800 k€
- › Régime d'aide PME · pas de montant maximum

Dépenses éligibles

- › Prix d'acquisition du bien HT, frais de conseil (programmation, mise en service, acquisition de compétences)

Date de soumission des dossiers

- › Régime d'aide COVID-19 · 15/12/2020
- › Régimes d'aides PME et *Minimis* · 31/12/2020 - poursuite 2021-2022

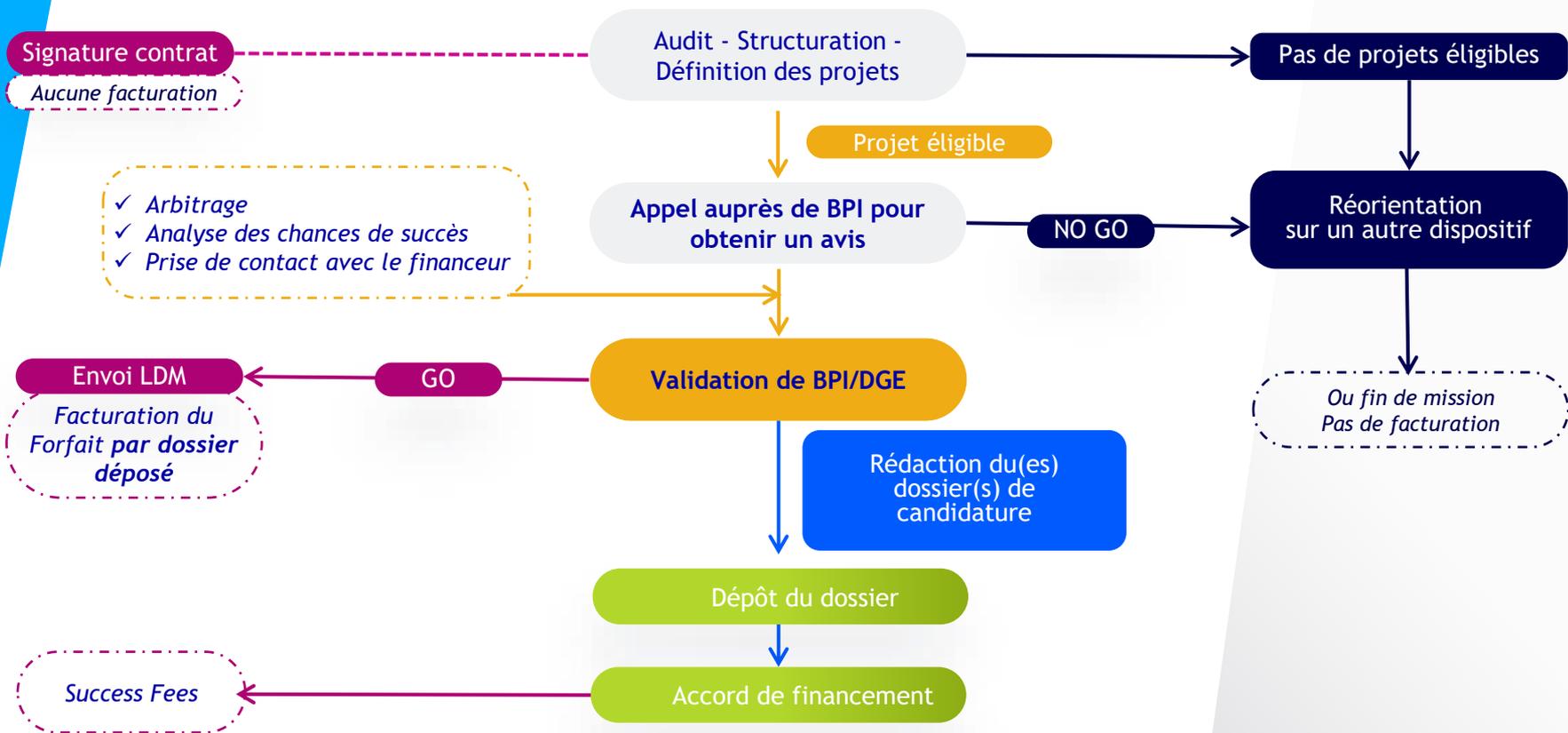
Pourquoi choisir ce dispositif ?

- Couverture de nombreuses typologies de biens et de technologies (équipements, logiciels, machines, capteurs de collecte de données, IA, etc.)
- + Accélère l'acquisition d'un bien avec une plus-value industrielle

Offre tarifaire



Process de la mission pour les Plans de relance



Offre d'accompagnement Plan de relance

Plan de relance · Montage – soumission – suivi instruction

Forfait de 5000€HT pour chaque dossier déposé
Facturé à l'envoi de la Lettre de Début de Mission

+

En cas de succès · facturation de success fees par tranche cumulative*

- ✓ 12% H.T. sur la tranche ≤ 300.000€
- ✓ 7% H.T. sur la tranche ≥ 300.000€ à 1 million €
- ✓ 5% H.T sur la tranche > 1 million €
- ✓ Facturé des l'accord de financement par BPI

Exemple calcul de notre rémunération pour chacun des dossiers déposés ·

Aide obtenue · 800 000€HT de Subventions

$$\begin{aligned} & 5\ 000 + [(12\% \cdot 300\ 000) + (7\% \cdot 500\ 000)] \\ & = 5\ 000 + 36\ 000 + 35\ 000 \\ & = 76\ 000\text{€HT soit } 9,5\% \text{ du montant de l'aide obtenue} \end{aligned}$$

Offre d'accompagnement

Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur

Montage – soumission – suivi instruction

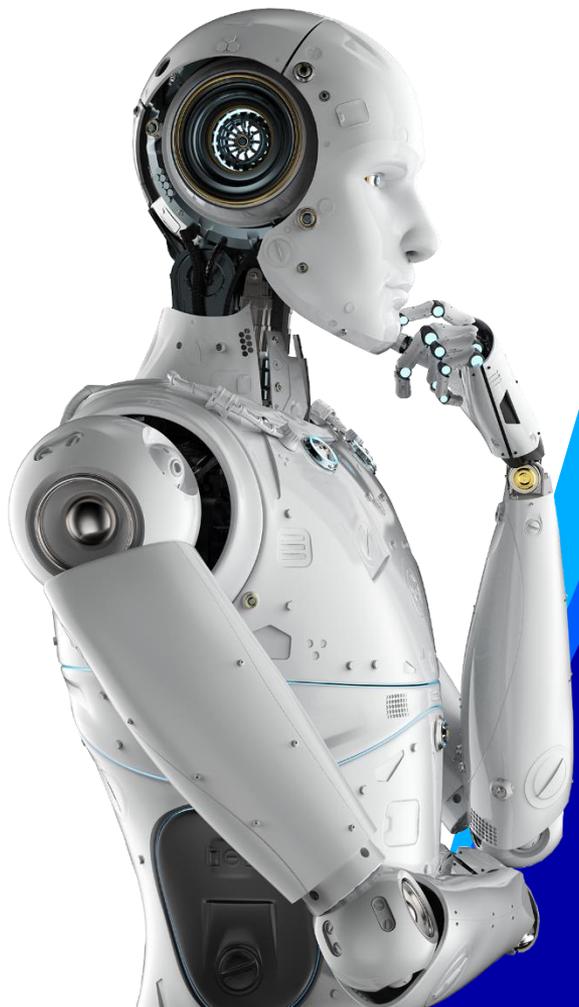
Forfait de 2 500€HT pour chaque dossier déposé

Facturé à l'envoi de la Lettre de Début de Mission

+

En cas de succès ·

5% des montants obtenus (plafonnée à 10 000€HT)



A votre disposition :

Abel WORMSER
Responsable Commercial
abel.wormser@fi-group.com

06 18 21 39 34



www.f-iniciativas.fr
contact@f-iniciativas.fr
